

L'UNITÉ «ASSURANCE ET PERFORMANCE INSTITUTIONNELLES»

L'unité «Assurance et performance institutionnelles» (CAP) dirige la planification pluriannuelle des travaux, le suivi et les rapports de l'Agence, en mettant l'accent sur la valeur ajoutée et l'incidence pour le système ferroviaire et les citoyens de l'UE et fournit au directeur exécutif une assurance quant à la meilleure utilisation des ressources de l'Agence conformément aux règles applicables.

L'unité gère les axes de travail suivants:

- › cycle de programmation stratégique, de suivi et d'établissement de rapports;
- › performances institutionnelles, y compris la mise en œuvre du plan de renforcement et du tableau de bord de l'Agence;
- › planification et suivi budgétaires;
- › facilitation et suivi des audits;
- › contrôle interne et vérification financière.

L'unité coordonne l'élaboration du document unique de programmation (DOCUP) selon une approche souple mais convaincante, dans laquelle la responsabilité et l'impact jouent un rôle central.

Il s'agit notamment de définir et de diriger les priorités de l'Agence avec le conseil d'administration et les autres unités afin de soutenir la vision et les objectifs stratégiques de la Commission européenne.

En outre, l'unité prévoit une planification budgétaire et assure le suivi de sa mise en œuvre, qui comprend les examens nécessaires pour garantir la bonne gouvernance et la rigueur des dépenses.

Grâce à la vérification financière des opérations de l'Agence et à la mise en œuvre de la stratégie de contrôle interne, la CAP fournit au directeur exécutif une assurance sur la mise en œuvre effective du cadre de contrôle interne.

La CAP soutient et facilite les audits externes, en veillant à ce que toutes les lacunes et insuffisances recensées soient traitées, en mettant l'accent sur l'apprentissage organisationnel. Elle coordonne également l'organisation des réunions du conseil d'administration et du conseil exécutif de l'Agence.